

A2 FOOD
Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 2 RUE JUBIN,
69100 VILLEURBANNE
814 010 104 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 9 DECEMBRE 2025

L'an 2025,
Le 9 décembre,
A 8 heures,

Signé en la forme électronique.

La Société A2 FOURTI, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 510 000 euros, ayant son siège social 1 rue Jubin, 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 890 151 194 RCS LYON,
Représentée par Monsieur Amine FOURTI, en sa qualité de Gérant,

Associée Unique de la société A2 FOOD,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société A2 FOURTI de son mandat de Présidente, nomme en qualité de nouveau Président à compter du 01/01/2026, sans limitation de durée :

La société A2 Gestion, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 1 rue Jubin, 69100 VILLEURBANNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 994 763 886 RCS LYON, représentée par Monsieur Amine FOURTI, son Président.

Monsieur Amine FOURTI, au nom de la société A2 Gestion qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société A2 FOURTI

Amine FOURTI

✓ Certifié par  yousign